



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du lundi 14 septembre 2020
P.V. N° 02

Président : Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance: Pierre HOLLECKER

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Cyril BOUREAU – Sébastien HOLLECKER.

INFORMATIONS GENERALES

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

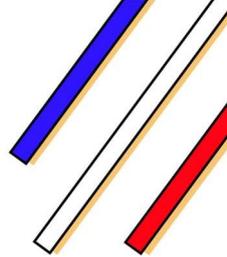


LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

L'Assemblée Générale du District étant fixée au 19 septembre 2020 à PIERREFEU, le mandat de toutes les commissions est prolongé par le Comité Directeur du District jusqu'au 28 septembre 2020.





Le Règlement Intérieur 2020/2021 de la CDA est en ligne sur le site du District :
<https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2020/07/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-CDA-saison-2020-2021.pdf>
Chaque arbitre est tenu de le télécharger et d'en prendre connaissance.

Tout échange de correspondance avec la CDA ou toute autre instance doit se faire en utilisant la messagerie officielle de la Ligue de Méditerranée. → <https://mail.google.com/a/lmedfoot.fr>

**LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE
 AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.**

Les arbitres doivent mettre à jour leurs indisponibilités permanentes pour toute la nouvelle saison et pour chaque jour de la semaine dans leur espace personnel MyFFF.

Les indisponibilités occasionnelles doivent être inscrite par l'arbitre **21 jours avant la date prévue**. Si l'indisponibilité survient **à partir de J-15**, un justificatif doit être envoyé à la CDA dans les 48h suivant le dépôt de l'indisponibilité sur MyFFF. **A partir de J-5** soit le lundi précédant le week-end le responsable des désignations doit être informé par téléphone et la confirmation accompagnée d'un justificatif doit être envoyée à la CDA dans les 48h suivants.

A noter qu'il est impossible d'inscrire une indisponibilité sur MyFFF si l'on est déjà désigné sur une rencontre

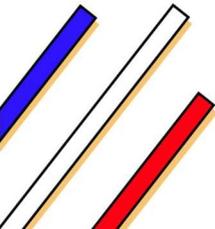
« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE » Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne UNIQUEMENT la VIGILANCE ORANGE ou ROUGE pour « PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS ». VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H : Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France

APRES LE VENDREDI 17H : Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs »

RAPPEL : Aucun remboursement de frais de déplacement ne pourra être réclamé par un arbitre s'étant déplacé sans prendre connaissance de l'alerte Météo officielle.

Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du Statut de l'Arbitrage **avant** de procéder à une demande de licence avec un nouveau club.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS

Tout **échange de correspondance avec la CDA** doit se faire en utilisant la messagerie officielle de la Ligue de Méditerranée et émaner du Président, du Secrétaire, du Trésorier, du Correspondant du club, du Référent arbitres ou du Référent Covid figurants dans la fiche club officielle. La CDA ne peut prendre en compte les mails personnels, ni ceux émanant d'un éducateur, dirigeant, joueur ou toute autre personne étrangère au bureau exécutif du club.

DEMANDES D'ARBITRES : Les demandes doivent parvenir 21 jours avant la date du match dont l'horaire doit être connu et au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du District : <https://var.fff.fr/arbitrage/documents-generaux/>, **Les demandes d'arbitres ne peuvent pas être systématiquement satisfaites** par la section désignation du fait de ses obligations de couverture prioritaire de certaines catégories (**Seniors** : **D1, D2, D3, Futsal**. **Jeunes** : **Criterion D1, U18 D1, U17 D1, U16 D1, U15 D1, U14 D1** ainsi que des matches classés « à risque » par le District) La section désignation doit également tenir compte des paramètres de désignations concernant chaque arbitre (catégorie, âge, capacités, limitation à 2 matchs par week-end pour tous les arbitres, disponibilités ...).

COMPTE-TENU DE CES CONTRAINTES, IL EST QUASIMENT IMPOSSIBLE DE MODIFIER LES PLANNINGS DANS LES 10 JOURS PRECEDANT UNE RENCONTRE.

Pour les mêmes raisons, les demandes d'arbitres sur toute la saison pour les seniors D4, les catégories Jeunes hors D1 et autres féminines seront enregistrées mais non systématiquement contentées car parfois irréalisables par manque d'arbitres.



CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances usuelles avec la CDA sont lues et traitées directement par leur(s) destinataire(s) avec réponse au demandeur.

Ne figurent dans cette rubrique que les correspondances ayant un intérêt général de diffusion.

- .Aucun courrier ne nécessitant une publication générale

SEANCE RESTREINTE (ouverte à tous les membres de la CDA)

Ordre du jour

• **Point sur les licences arbitres au 14/07/2020** : (243 arbitres varois enregistrés + 13 nouveaux stagiaires en cours, soit **256** arbitres rattachés au District toutes catégories confondues dont 13 ne peuvent être désignés n'ayant pas satisfaits aux examens 2019/2020 – art 29 RI de la CDA)

- o 223 licences enregistrées
- o 206 dossier médicaux reçus
- o **188** arbitres désignables (dont **38** officiant en ligue et FFF)

Soit en District :

150 arbitres désignables dont **34** stagiaires soit **116** arbitres utilisables immédiatement.

- o 198 fiches de renseignements reçues

• Nouveaux arbitres stagiaires :

- M. ASMOUNI Mohamed (HYERES FC)
- M. BHIHI Ilies (UA LA VALETTE)
- M. CRESTINI Maxime (SC DRAGUIGNAN)
- M. DAIF Salin (CA CANNETOIS)
- M. EL KALBI Mohamed Rida (TOULON ELITE FUTSAL)
- M. HADJ MOHAMED Mehdi (ENT. CLARET MONTETY)
- M. LEPAGNEY Geoffrey (FC ROCBARON)
- M. MARASLIOGLU Hasan (CA ROQUEBRUNE)
- M. MEDOUKALI Youssef (SC TOULON)
- M. PEYSSELIER Nicolas (VAL D'ISSOLE)
- M. SADEG Soufiene (RACING FC TOULON)
- M. SAID Hachim (ST ZACHARIE)
- M. SDIRI Ylies (AS BRIGNOLES)



• **Appels classement saison 2019/2020 :**

Les convocations à l'examen du mercredi 23/09/2020 à 18h30 par internet ont été adressées le mercredi 09/09/2020 aux 5 arbitres concernés par la décision de la Commission d'Appel Règlementaire..

• **RESULTATS DE L'EXAMEN DE LIGUE DU 23/09/2020 – Théorie**

Est admis à la théorie Arbitre R2 :

Khalid CHAKROUNI

Est admis à la théorie Arbitre-Assistant R2 :

Cédric DERVEAUX qui est MAJOR de sa catégorie

Est admise à la théorie Jeune Arbitre Féminine de Ligue :

Claire DEWOST qui est MAJOR de sa catégorie

Sont admis à la théorie Jeune Arbitre de Ligue :

Allahan AHONOUKOUN

Yacine BIRROU

Mohamed BOUGUERRA

Lucas CAUDMONT

Tom DE NUNZIO

Hakim DEHILI

Tehono DULIN

Mohamed SMAILI

Yacine SMAILI

Félicitations à tous nos candidats et à leurs formateurs !

Prochaine réunion restreinte le lundi 21 septembre 2020

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER

